

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE

Numéro SIRET : 20004294300023

POSTE COMPTABLE : Trésorerie du Cap Corse

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.25	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.28	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.29	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.33	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.34	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		
p.35	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
B - Engagements hors bilan			
p.37	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.38	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p.39	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.40	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.41	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.42	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.43	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
C - Autres éléments d'informations			
p.44	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.46	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.47	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.48	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/4/17

Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO	BP_0006-DE
200042943	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO	2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - ~~sans vote formel sur chacun des chapitres. —~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 258 555,00	2 712 056,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 546 499,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		4 258 555,00	4 258 555,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 696 490,00	2 054 272,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	56 284,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 698 502,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 752 774,00	2 752 774,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		7 011 329,00	7 011 329,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	778 215,00	0,00	856 088,00	856 088,00	856 088,00
012	Charges de personnel	707 700,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
014	Atténuations de produits	236 602,00	0,00	236 602,00	236 602,00	236 602,00
65	Autres charges gestion courante	896 829,00	0,00	821 187,00	821 187,00	821 187,00
Total des dépenses de gestion courante		2 619 346,00	0,00	2 663 877,00	2 663 877,00	2 663 877,00
66	Charges financières	1 586,00	0,00	1 225,00	1 225,00	1 225,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	50 000,00		42 053,00	42 053,00	42 053,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 675 932,00	0,00	2 712 155,00	2 712 155,00	2 712 155,00
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	1 184 002,00		1 357 913,00	1 357 913,00	1 357 913,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	152 596,00		188 487,00	188 487,00	188 487,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 336 598,00		1 546 400,00	1 546 400,00	1 546 400,00
TOTAL		4 012 530,00	0,00	4 258 555,00	4 258 555,00	4 258 555,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**4 258 555,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	114 000,00	0,00	114 352,00	114 352,00	114 352,00
73	Impôts et taxes	2 270 583,00	0,00	2 417 244,00	2 417 244,00	2 417 244,00
74	Dotations et participations	214 471,00	0,00	147 738,00	147 738,00	147 738,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 599 054,00	0,00	2 679 334,00	2 679 334,00	2 679 334,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 599 054,00	0,00	2 679 334,00	2 679 334,00	2 679 334,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	32 722,00		32 722,00	32 722,00	32 722,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 722,00		32 722,00	32 722,00	32 722,00
TOTAL		2 631 776,00	0,00	2 712 056,00	2 712 056,00	2 712 056,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 546 499,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**4 258 555,00****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****1 513 678,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	248 280,00	0,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	503 641,00	503 641,00	503 641,00
	Total des opérations d'équipement	1 376 313,00	56 284,00	2 106 293,00	2 106 293,00	2 162 577,00
	Total des dépenses d'équipement	1 664 593,00	56 284,00	2 652 934,00	2 652 934,00	2 709 218,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	10 472,00	0,00	10 834,00	10 834,00	10 834,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 472,00	0,00	10 834,00	10 834,00	10 834,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 675 065,00	56 284,00	2 663 768,00	2 663 768,00	2 720 052,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	32 722,00		32 722,00	32 722,00	32 722,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	32 722,00		32 722,00	32 722,00	32 722,00
	TOTAL	1 707 787,00	56 284,00	2 696 490,00	2 696 490,00	2 752 774,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 752 774,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	612 791,00	0,00	452 872,00	452 872,00	452 872,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	612 791,00	0,00	452 872,00	452 872,00	452 872,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des recettes financières		0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	612 791,00	0,00	507 872,00	507 872,00	507 872,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	1 184 002,00		1 357 913,00	1 357 913,00	1 357 913,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	152 596,00		188 487,00	188 487,00	188 487,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 336 598,00		1 546 400,00	1 546 400,00	1 546 400,00
	TOTAL	1 949 389,00	0,00	2 054 272,00	2 054 272,00	2 054 272,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 698 502,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 752 774,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 513 678,00
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	856 088,00		856 088,00
012	Charges de personnel	750 000,00		750 000,00
014	Atténuations de produits	236 602,00		236 602,00
65	Autres charges gestion courante	821 187,00		821 187,00
66	Charges financières	1 225,00	0,00	1 225,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	188 487,00	188 487,00
022	Dépenses imprévues Fonct	42 053,00		42 053,00
023	Virement à la section d'investissement		1 357 913,00	1 357 913,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 712 155,00	1 546 400,00	4 258 555,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 258 555,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	32 722,00	32 722,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	10 834,00	0,00	10 834,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 162 577,00		2 162 577,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 000,00	0,00	43 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	503 641,00	0,00	503 641,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 720 052,00	32 722,00	2 752 774,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 752 774,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	114 352,00		114 352,00
73	Impôts et taxes	2 417 244,00		2 417 244,00
74	Dotations et participations	147 738,00		147 738,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	32 722,00	32 722,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		2 679 334,00	32 722,00	2 712 056,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 546 499,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 4 258 555,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	452 872,00	0,00	452 872,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		188 487,00	188 487,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 357 913,00	1 357 913,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00		55 000,00
Recettes d'investissement - Total		507 872,00	1 546 400,00	2 054 272,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 698 502,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 752 774,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
011	Charges à caractère général	778 215,00	856 088,00	856 088,00
60612	Energie-électricité	1 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	50 000,00	73 901,00	73 901,00
60632	F. de petit équipement	4 611,00	8 000,00	8 000,00
60636	Vêtements de travail	9 000,00	8 000,00	8 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres,disques,cassettes		300,00	300,00
6068	Autres matières & fournitures	1 500,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats prestations services	150 000,00	217 200,00	217 200,00
6132	Locations immobilières		0,00	0,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	20 000,00	20 000,00
614	Charges loc. et de copropriété	6 000,00	4 000,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	0,00	0,00
6152	Entret. répar. biens immobiliers		0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	90 582,00	65 000,00	65 000,00
61551	Entretien matériel roulant	120 000,00	120 000,00	120 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	32 722,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 000,00	12 000,00	12 000,00
616	Primes d'assurances	30 000,00	13 200,00	13 200,00
6182	Doc. générale et Technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	600,00	900,00	900,00
6226	Honoraires	50 000,00	87 587,00	87 587,00
6228	Divers	120 000,00	140 000,00	140 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	7 000,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6237	Publications	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Frais divers de publicité	400,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	16 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6255	Frais de déménagement		0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunication	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	800,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		3 000,00	3 000,00
6355	Taxes & impôts sur véhicules	500,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel	707 700,00	750 000,00	750 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations au FNAL	400,00	500,00	500,00
6333	Participat° à la format°prof.	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	14 000,00	16 000,00	16 000,00
6338	Autres impôts & taxes	1 300,00	1 400,00	1 400,00
6411	Personnel titulaire	320 000,00	355 000,00	355 000,00
6413	Personnel non titulaire	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6416	Emplois d'insertion	42 000,00	8 000,00	8 000,00
64162	Emplois d'avenir		700,00	700,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	73 000,00	87 000,00	87 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	80 000,00	87 000,00	87 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel		17 000,00	17 000,00
6458	Cotisations autres organismes	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail	3 000,00	1 200,00	1 200,00
6478	Autres charges sociales	3 000,00	6 500,00	6 500,00
014	Atténuations de produits	236 602,00	236 602,00	236 602,00
739221	FNGIR	236 602,00	236 602,00	236 602,00
65	Autres charges gestion courante	896 829,00	821 187,00	821 187,00
6531	Indemnités élus	72 000,00	72 000,00	72 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
6533	Cotisations retraite élus	3 200,00	3 500,00	3 500,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	12 000,00	11 000,00	11 000,00
6535	Formation élus		1 000,00	1 000,00
6554	Contribution organ.regroup.	763 629,00	658 687,00	658 687,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	46 000,00	75 000,00	75 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 619 346,00	2 663 877,00	2 663 877,00
66	Charges financières (b)	1 586,00	1 225,00	1 225,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 586,00	1 225,00	1 225,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	50 000,00	42 053,00	42 053,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 675 932,00	2 712 155,00	2 712 155,00
023	Virement à la sect° d'investis.	1 184 002,00	1 357 913,00	1 357 913,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	152 596,00	188 487,00	188 487,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	152 596,00	188 487,00	188 487,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 336 598,00	1 546 400,00	1 546 400,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 336 598,00	1 546 400,00	1 546 400,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 012 530,00	4 258 555,00	4 258 555,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 258 555,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.		0,00	0,00
70	Produits des services	114 000,00	114 352,00	114 352,00
70612	Redevance spéciale d'enl. ordure	114 000,00	114 352,00	114 352,00
73	Impôts et taxes	2 270 583,00	2 417 244,00	2 417 244,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 391 976,00	1 444 317,00	1 444 317,00
73114	Imposit° Forfait. Entp. Réseau	44 057,00	44 393,00	44 393,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé		0,00	0,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	85 815,00	106 934,00	106 934,00
7331	TEOM et assimilés	748 735,00	821 600,00	821 600,00
74	Dotations et participations	214 471,00	147 738,00	147 738,00
7411	Dotation forfaitaire		0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	146 248,00	108 483,00	108 483,00
74126	Dot. Compensation Groupement	6 563,00	6 381,00	6 381,00
7471	Subv. état		0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	30 000,00	0,00	0,00
7472	Subv. région	5 000,00	0,00	0,00
7473	Subv. département		0,00	0,00
7477	Budget communautaire fonds struc		0,00	0,00
7478	Autres organismes		0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	233,00	72,00	72,00
74832	Attributions du FDTP		0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)		0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.		0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	26 427,00	32 802,00	32 802,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 599 054,00	2 679 334,00	2 679 334,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 599 054,00	2 679 334,00	2 679 334,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	32 722,00	32 722,00	32 722,00
777	Subv. transférées au résultat	32 722,00	32 722,00	32 722,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 722,00	32 722,00	32 722,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 631 776,00	2 712 056,00	2 712 056,00

+	RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 546 499,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 258 555,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/4/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 0069 DE 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	248 280,00	43 000,00	43 000,00
2151	Réseaux de voirie		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	226 280,00	0,00	0,00
2157	Mat. et outil de voirie		0,00	0,00
21571	Matériel roulant		14 000,00	14 000,00
21578	Autre matériel et outillage	10 000,00	14 000,00	14 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	12 000,00	12 000,00	12 000,00
2184	Mobilier		3 000,00	3 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	40 000,00	503 641,00	503 641,00
2313	Immos en cours-constructions		0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	40 000,00	503 641,00	503 641,00
	Opération d'équipement n° 011 (5)	528 313,00	1 200 093,00	1 200 093,00
	Opération d'équipement n° 025 (5)	223 000,00	579 000,00	579 000,00
	Opération d'équipement n° 031 (5)	315 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 032 (5)	30 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 033 (5)	30 000,00	125 200,00	125 200,00
	Opération d'équipement n° 035 (5)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Opération d'équipement n° 036 (5)	100 000,00	52 000,00	52 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 664 593,00	2 652 934,00	2 652 934,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
1326	Autres EPL		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	10 472,00	10 834,00	10 834,00
1641	Emprunts en euros	10 472,00	10 834,00	10 834,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 472,00	10 834,00	10 834,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 675 065,00	2 663 768,00	2 663 768,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)	32 722,00	32 722,00	32 722,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	32 722,00	32 722,00	32 722,00
139	Subv. d'inv. transf.cpte.résulta	32 722,00	0,00	0,00
13912	Régions		32 722,00	32 722,00
28031	Amortis. frais d'études		0,00	0,00
281571	Matériel roulant voirie		0,00	0,00
281578	Autre matériel voirie		0,00	0,00
28183	Matériel de bureau informatique		0,00	0,00
28184	Mobilier		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
21561	Matériel roulant		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	32 722,00	32 722,00	32 722,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 707 787,00	2 696 490,00	2 696 490,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	56 284,00
------------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 752 774,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes de l'Assemblée (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	612 791,00	452 872,00	452 872,00
1312	Subv.équip.transf.régions		220 459,00	220 459,00
1321	Etat & établ.nationaux	257 998,00	33 600,00	33 600,00
1322	Régions	248 375,00	0,00	0,00
1323	Départements		198 813,00	198 813,00
1326	Autres EPL	20 000,00	0,00	0,00
1327	Budget communautaire, fonds stru	86 418,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		612 791,00	452 872,00	452 872,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		55 000,00	55 000,00
Total des recettes financières			55 000,00	55 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		612 791,00	507 872,00	507 872,00
021	Virement de la section de fonct.	1 184 002,00	1 357 913,00	1 357 913,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	152 596,00	188 487,00	188 487,00
1068	Excédents de fonctionnement		0,00	0,00
28031	Amortis. frais d'études		40 702,00	40 702,00
281571	Matériel roulant voirie	107 197,00	95 978,00	95 978,00
281578	Autre matériel voirie	43 298,00	41 960,00	41 960,00
28183	Matériel de bureau informatique	1 601,00	4 713,00	4 713,00
28184	Mobilier	500,00	5 134,00	5 134,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 336 598,00	1 546 400,00	1 546 400,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
1322	Régions		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 336 598,00	1 546 400,00	1 546 400,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 949 389,00	2 054 272,00	2 054 272,00

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	698 502,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 752 774,00

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 0000 2017

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 011
LIBELLE : LOCAUX TECHNIQUES SERVICE COLLEC
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 200 093,00	b 1 200 093,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 160 093,00	1 160 093,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	1 160 093,00	1 160 093,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
27	Autres immos financières		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 200 093,00
---	----------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 025

LIBELLE : TRI SELECTIF

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 142 404,88	^a 16 300,00	579 000,00	^b 579 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	379 223,62	16 300,00	464 000,00	464 000,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	2 213,52	0,00	0,00	0,00	
21571	Matériel roulant	80 618,24	16 300,00	430 000,00	430 000,00	
21578	Autre matériel et outillage	296 391,86	0,00	34 000,00	34 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	763 181,26	0,00	115 000,00	115 000,00	
2313	Immos en cours-constructions	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	763 181,26	0,00	100 000,00	100 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 220 459,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	220 459,00
1312	Subv.équip.transf.régions	0,00	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1327	Budget communautaire, fonds stru	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-374 841,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 031
LIBELLE : AMENAGEMENT BUREAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		659 148,83	^a 33 600,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	52 609,05	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage	1 261,68	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	51 347,37	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	606 539,78	33 600,00	0,00	0,00	
2313	Immos en cours-constructions	605 439,50	33 600,00	0,00	0,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	1 100,28	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 198 813,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	198 813,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	198 813,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	165 213,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 032
LIBELLE : CHARTE PAYSAGERE ARCHITECTURALE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	170 384,04	a 0,00	0,00	b 0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	170 384,04	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	170 384,04	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	0,00
1326	Autres EPL	0,00	0,00
1327	Budget communautaire, fonds stru	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 033
LIBELLE : RANDONNEE ET INTERET COM
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	125 200,00	b 125 200,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 200,00	25 200,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	25 200,00	25 200,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
27	Autres immos financières		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-125 200,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 035
LIBELLE : PLAGES ET ARRIERES PLAGES
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
27	Autres immos financières		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-150 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 036
LIBELLE : BASSIN DFCI
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 932,00	a 6 384,00	52 000,00	b 52 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	1 932,00	6 384,00	52 000,00	52 000,00	
2315	Immos en cours-inst.techn.	1 932,00	6 384,00	52 000,00	52 000,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 33 600,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)		33 600,00
1321	Etat & établ.nationaux		33 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
27	Autres immos financières		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-24 784,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

519 Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
Crédits de trésorerie (Total)						

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le
 ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

BP

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					106 000,00									
164 CAISSE D'EPARGNE (total)					106 000,00									
a291022 E				25/09/2010	86 000,00 F			3,75	0		A		O	A-1
MON231816EUR	DEXIA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/09/2015	20 000,00 F			3,75	0		A		O	A-1
Total général					106 000,00									

(1) Si un emprunt donné lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017
Affiché le 18/04/17
ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				35 333,46					10 832,27	1 223,95		
164 CAISSE D'EPARGNE (total)				35 333,46					10 832,27	1 223,95		
az91022 E	N			28 860,39		F		0	9 306,77	981,93		
MON231816EUR	N			6 453,07		F		0	1 525,50	242,02		
Total général				35 333,46					10 832,27	1 223,95		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de le taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)												
Option d'échange (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17

ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2 100,00% 35 333,46					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Recu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le 18/04/2017
 D : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

BP 2017

	IV
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le *18/04/17*
 ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le

18/04/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 2017
 ID : 02E-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017
Affiché le 18/4/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP_02_00 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 0009 DE

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DU ASSEMBLÉE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	ETUDE	5	23/03/1997
Linéaire	LOGICIEL	2	23/03/1997
Linéaire	MATERIEL BUREAU	10	23/03/1997
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	2	29/03/1997
Linéaire	MOBILIER	10	29/03/1997
Linéaire	VEHICULE	10	29/03/1997

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		43 556,00	43 556,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 834,00	10 834,00
1641	Emprunts en euros	10 834,00	10 834,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 722,00	32 722,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 722,00	32 722,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	43 556,00	56 284,00	D001 0,00	99 840,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/4/17

BP 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 601 400,00	III 1 601 400,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 601 400,00	1 601 400,00
28031	Amortis. frais d'études	40 702,00	40 702,00
281571	Matériel roulant voirie	95 978,00	95 978,00
281578	Autre matériel voirie	41 960,00	41 960,00
28183	Matériel de bureau informatique	4 713,00	4 713,00
28184	Mobilier	5 134,00	5 134,00
024	Produits des cessions	55 000,00	55 000,00
021	Virement de la section de fonct.	1 357 913,00	1 357 913,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 601 400,00	0,00	698 502,00	0,00	2 299 902,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 99 840,00
Ressources propres disponibles	IV 2 299 902,00
Solde	V = IV - II (6) + 2 200 062,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CO

BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le 18/04/17
 ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CO

BP 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 679 334,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17



ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/4/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - BP_02_002017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

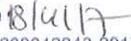
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le  
 ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 000 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 0029 DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/4/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO BP 02 000 2017

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO		BP	2017
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

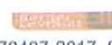
(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

(4) ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
 Reçu en préfecture le 18/04/2017
 Affiché le 
 ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

BP 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement; en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Aaures" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017
Affiché le 18/4/17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO 170407-2 BP_02_00 2017

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SYVADEC		Sans fiscalité propre	658 687,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	4	0	4
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 1ère cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C	2	0	2	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		17	0	17	7	0	7
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Technicien ppal 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique 1ère classe	C	6	0	6	3	0	3
Adjoint technique 2ème classe	C	6	0	6	2	0	2
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	2	0	2	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		24	0	24	11	0	11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60% (quotité de travail = 60%) présent moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17

ID : 02B-200012943-20170407-2017_02_0006-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

BP 2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
CLERC	C		323		3-1	CDD
FALCONETTI	C	TECH	323		3-b	CDD
SPARAGNA	C	TECH	323		3-b	CDD
TOMEI	C	TECH	321		3-1	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

36 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017
Affiché le 18/04/2017

ID : 02B-200042943-20170407-2017_02_0006-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2017
Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le 18/04/17
BP 2017
IV - 0215-2010042543-20170407-2017_02_0005-17-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO - RE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CO

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

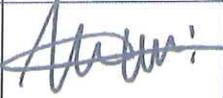
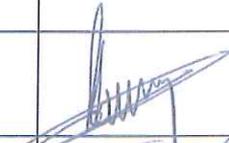
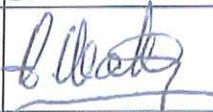
Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	13 327 000,00	0,000	7,760	0,000	1 034 175,20	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8 604 000,00	0,000	3,900	0,000	335 556,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11 900,00	0,000	18,200	0,000	2 165,80	0,000
Cotisation foncière des entreprises	882 100,00	0,000	8,210	0,000	72 420,41	0,000
TOTAL	22 825 000,00	0,000			1 444 317,41	0,000

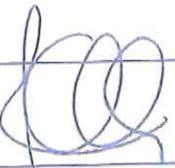
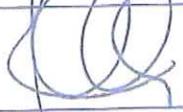
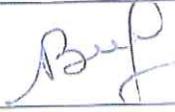
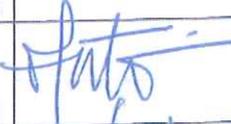
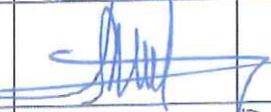
**BUDGET PRIMITIF 2017
PRESENTE PAR LE PRESIDENT PIERRE CHAUBON
A ERBALUNGA LE 7 AVRIL 2017**

Le **PRESIDENT**,

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents...20...
Nombres de suffrages exprimés...32...
Votes
Pour :34.....
Contre :2.....
Abstention :..0..

DELIBERE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

	COMMUNE	NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	A DONNÉ POUVOIR A
1	BARRETTALI	HOTTIER	ANTONY	Conseiller communautaire titulaire		David Brugini
2	BRANDO	RICCI	DOMINIQU UE	Conseiller communautaire titulaire		Alain Muselli
3	BRANDO	ROSSI	ANNE- MARIE	Conseillère communautaire titulaire		Guy Agostini
4	BRANDO	AGOSTINI	GUY	Conseiller communautaire titulaire		
5	BRANDO	ESPOSITO	NATHALI E	Conseillère communautaire titulaire		André Maury
6	BRANDO	MUSELLI	ALAIN	Conseiller communautaire titulaire		
7	BRANDO	MATTEI	SOPHIE	Conseillère communautaire titulaire		Antoinette Coudert
8	BRANDO	MAURY	ANDRÉ	Conseiller communautaire titulaire		
9	BRANDO	COUDERT	ANTOINE TTE	Conseillère communautaire titulaire		
10	CAGNANO	MATTEI	ALBERT	Conseiller communautaire titulaire		
11	CANARI	GUERRA	ARMAND	Conseiller communautaire titulaire		

	COMMUNE	NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	A DONNE POUVOIR A
12	CENTURI	BRUGIONI	DAVID	Conseiller communaut aire titulaire		
13	ERSA	AGOSTINI	CHARLES	Conseiller communaut aire titulaire		
14	LURI	CERVONI	DOMINIQUE	Conseiller communaut aire titulaire		
15	LURI	CERVONI	ANTOINE	Conseiller communaut aire titulaire		Dominiq CERVONI
16	LURI	PAVERANI	JULES	Conseiller communaut aire titulaire		
17	MERIA	PIAZZA	LAURENCE	Conseillère communaut aire titulaire		
18	MORSIGLIA	NIGAGLIONI	HONORINE	Conseillère communaut aire titulaire		
19	NONZA	CHAUBON	PIERRE	Conseiller communaut aire titulaire		est absent au moment de l'élab
20	OGLIASTRU	MORGANTI	JEAN- TOUSSAINT	Conseiller communaut aire titulaire		Mireille Boncompagni
21	OLCANI	LABADIE	JULIA	Conseillère communaut aire titulaire		
22	OLMETA DI CAPO CORSO	BONCOMPAG NI	MIREILLE	Conseillère communaut aire titulaire		
23	PIETRACORB ARA	GALLETTI	JEAN-CLAUDE	Conseiller communaut aire titulaire		à Antoni Dominique
24	PIETRACORB ARA	ANTONI	DOMINIQUE	Conseiller communaut aire titulaire		
25	PIETRACORB ARA	FRANCESCHI	PAUL	Conseiller communaut aire titulaire		
26	PINO	MAZOTTI	FRANCIS	Conseiller communaut aire titulaire		à René CHAUBON
27	ROGLIANO	QUILICI	PATRICE	Conseiller communaut aire titulaire		
28	ROGLIANO	QUILICI	NICOLAS	Conseillère communaut aire titulaire		

Envoyé en préfecture le 18/04/2017

Reçu en préfecture le 18/04/2017

Affiché le **A** *Reli*
 ID : 02B-2006-20170407-2017_02_0006-DE

COM MUN E	NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	POUVOIR A
29	ROGLIANO	ORSI	HERVE	Conseiller communautaire titulaire	<i>Patrice Orsi</i>
30	SISCO	VIVONI	ANGE- PIERRE	Conseiller communautaire titulaire	<i>[Signature]</i>
31	SISCO	GUELF	PAULETT E	Conseillère communautaire titulaire	<i>[Signature]</i>
32	SISCO	VECCHIO NI	GUY	Conseiller communautaire titulaire	<i>Lawrence PIAZZA</i>
33	SISCO	PERETTI- RAMELLI	MARIE NICOLE	Conseillère communautaire titulaire	<i>Paulette Gueffi</i>
34	SISCO	DAMIANI	MARCEL	Conseiller communautaire titulaire	<i>Ang. Fiene VIVONI</i>
35	TOMINO	MERONO	DENIS	Conseiller communautaire titulaire	<i>[Signature]</i>

*Monsieur Pratesi Marie
Orsi*

*Conseillère
communautaire
Suppléante*

[Signature]